

Objectifs pédagogiques :

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable :

- De situer le rôle des instances et de répertorier les obligations que lui impose le respect, à son niveau de la réglementation.
- De comprendre le fonctionnement des principaux organes et équipements de l'engin pour les utiliser dans les conditions optimales de sécurité et assurer les opérations de maintenance qui sont de son ressort.
- D'expliciter et justifier les mesures de sécurité qu'il devra mettre en œuvre lors de l'utilisation d'engins de chantier. (décret et arrêté du 02.12.98 – recommandation CNAMTS R 383M).
- De réaliser en sécurité les opérations prescrites, impliquant la mise en œuvre de grues mobiles.

PRATIQUE

1. Adéquation
 - Effectuer l'examen d'adéquation.
2. Les vérifications.
 - Contrôler visuellement l'état de la grue mobile.
3. Conduite, circulation et manœuvres.
 - Circuler avec la maîtrise sur différents sols en marche AV, AR et dans les différentes configurations possibles.
 - Positionnement de la grue.
 - Les différents mouvements (simples et combinés).
 - Savoir récupérer le balan de la charge.
 - Maîtriser les opérations de fin de poste.

Public et pré requis :

- Tout public
- Groupe max : 6 stagiaires
- Maîtriser la lecture, l'écriture et la compréhension du français
- Aptitude médicale à la conduite de l'engin
- Etre âgé de 18 ans et plus.

TEST

1. Evaluation théorique
2. Evaluations pratiques

Test CACES® établi suivant le référentiel CNAMTS R 383M

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Apports théoriques sur video-projecteur
- Exercices pratiques sur les matériels
- Remise d'un livret stagiaire
- Personnel expérimenté pour la formation et certifié pour la délivrance des CACES®

Suivi et évaluation des résultats :

- Document d'évaluation de satisfaction / QCM d'évaluation des acquis
- Fiche de présence
- Attestation formation individualisée
- Délivrance des CACES®

Durée et lieu :

- 28 heures sur 4 jours
- Sur SITE / dans notre centre de formation